

Concours

Richesses maritimes

Gagnez une croisière aux Îles de la Madeleine!

Règlements de participation

Le concours Culture Acadienne *Gagnez une croisière aux Îles de la Madeleine!* est tenu par le magazine Bel Âge propriété de Publications Senior inc. Il se déroule au Québec du 10 mars au 30 mai 2018.

ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à tous les résidents canadiens, âgés de 18 ans, à l'exception des employés de Bayard Canada inc, de Publications Senior inc, de TVA et de leurs agences de publicité, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Un seul prix sera attribué.

COMMENT PARTICIPER

Du 10 mars au 30 mai 2018, le concours sera mis en promotion sur le site Web *lebelage.ca*
Tous ceux qui décideront de participer devront s'inscrire sur <https://www.lebelage.ca/concours-ctma-2018>

Le participant devra obligatoirement remplir le formulaire de participation en ligne.

Une participation par personne.

La date limite d'inscription est le 30 mai 2018, à 23h59.

PRIX

Croisière thématique Richesses maritimes, d'une semaine, entre Montréal et les Îles de la Madeleine à bord du CTMA *Vacancier*. Le grand prix est valide pour deux (2) personnes partageant la même cabine. La croisière devra être effectuée du 7 au 14 septembre 2018. Mais s'il est impossible pour le gagnant de voyager à cette date, il pourra voyager pour un départ en 2019.

La croisière inclut :

- Transport aller-retour pour deux (2) personnes à partir de Montréal vers les Îles de la Madeleine ;
- Cabine intérieure pour sept (7) nuits en occupation double avec salle de bain privée ou partagée, selon la disponibilité à la réservation;
- 16 repas à bord du navire;
- Activités et animation à bord du navire ;
- Collation entre le repas;
- Café, thé et tisane offert en tout temps;
- Ateliers sur les Îles et dégustation de produits du terroir;
- Conférence pour tous les goûts;
- Spectacles en soirée;
- Ateliers d'interprétation sur les ponts extérieurs;
- Cours de danse ;
- Histoires et anecdotes avec un pêcheur madelinot d'expérience
- Dégustation de produits marins signés Fourchette Bleue
- Conférence sur la navigation animée par un expert du Saint-Laurent
- Découverte des mammifères marins et séances d'interprétation sur les ponts extérieurs

Le départ de la croisière s'effectue le vendredi après-midi au port de Montréal. L'arrivée aux Îles de la Madeleine aura lieu le dimanche matin et le départ des Îles se fera le mardi matin.

Frais à prévoir :

- Transport entre la demeure du gagnant et le point de départ de la croisière, ainsi que le stationnement (si requis);
- Les repas du midi et du soir lors du séjour aux Îles de la Madeleine (forfaits et excursion disponibles)
- Excursions lors des différentes escales (excursions en vente à bord du navire) ;
- Les boissons douces et alcoolisées tout au long de la croisière ;
- Les pourboires à bord du navire.

Le prix est non échangeable, non monnayable, non transférable

TIRAGE

Le 04 juin 2018, à 10h00, chez Publications Senior, 4475, rue Frontenac, H2H 2S2 à Montréal, une sélection au hasard d'une inscription admissible sera effectuée parmi l'ensemble des inscriptions reçues afin d'attribuer le prix.

Le gagnant sera prévenu par téléphone par écrit ou par courriel dans la semaine suivant la journée du tirage. Le gagnant devra être joint dans un délai de 5 jours, à défaut de quoi le gagnant perdra son droit au prix. Le prix sera alors attribué à la personne suivante, dont le nom aura été tiré au sort, et la même procédure sera suivie, jusqu'à ce que le gagnant ait été

désigné. Le mode de remise des prix sera décidé avec le gagnant par téléphone, par écrit ou par courriel.

Le nom, la voix, les déclarations relatives au prix, le lieu de résidence et les photos ou autres représentations du gagnant et /ou de la personne qui l'accompagne peuvent être utilisés à des fins publicitaires sans autre rémunération, et le gagnant et/ou la personne qui l'accompagne y consentent en acceptant le prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de suspendre ou encore de changer les règlements du concours en tout temps s'il survenait un inconvénient, un virus ou autres événements qui nuiraient au bon fonctionnement de ce concours. Publications Senior se réserve le droit de substituer les prix ou une partie des prix pour un autre prix de valeur égale ou plus élevée.

Les décisions des organisateurs sont définitives et exécutoires quant à toute question relative au présent concours. Ce concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Seul le participant dont le nom aura été tiré sera contacté.

Toutes les données inscrites au formulaire de participation deviennent la propriété de Publications Senior inc. En participant à ce concours, les participants consentent à ce que soit utilisés leurs coordonnées par Publications Senior et/ou ses partenaires pour l'expédition d'offres promotionnelles, conformément aux règles relatives aux concours publicitaires et ce, à moins que les participants aient fourni des indications contraires dans leur formulaire de participation.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.